

LIVRET D'ACCUEIL

SERVICE NÉONATOLOGIE



Pour joindre le service 24h/24 : 05 65 20 54 74 / 07 85 68 11 37

DANS LE SERVICE DE NÉONATOLOGIE



Le service de Néonatalogie est une unité de médecine néonatale de type II A pour la prise en charge des prématurés et des nouveaux nés à terme.

Notre service accueille essentiellement :

- Des nouveau-nés prématurés, c'est-à-dire nés avant le terme de 36 semaines d'aménorrhée et au-dessus de 32SA,
- Des nouveau-nés hypotrophes (de petits poids par rapport au terme de naissance),
- Des nouveau-nés à terme présentant certaines pathologies (détresse respiratoire, ic-tère, infection...).

► DESCRIPTION DU SERVICE :

Le service a une capacité d'accueil de quatre chambres pour accueillir des enfants en incubateur ou en berceau.

Deux chambre mère (parents) / enfant sont situées à la maternité. Celles-ci vous permettent de participer activement aux soins de votre bébé en vue d'un retour à domicile. Ces chambres peuvent être soumises à des conditions tarifaires suivant la situation administrative de la maman (hospitalisation ou hébergement) et selon prise en charge de la mutuelle.

► LOCALISATION DU SERVICE :

Le service de néonatalogie du CH de Cahors se situe au rez-de-chaussée, au sein du Pôle Mère-Enfant, à côté de la maternité et de la salle de naissance puis proche de la pédiatrie. Pour votre confort, vous disposez à l'entrée générale du Centre Hospitalier, au niveau de l'accueil, de distributeurs de boissons et de friandises ainsi que d'une cafétéria / point presse.



► NOS MISSIONS :

- Assurer les soins, le bien-être et le confort de votre nouveau-né (prématuré ou à terme) et l'accompagner dans son autonomisation jusqu'au retour à domicile,
- Soutenir le lien parents-enfant et vous accompagner auprès de votre bébé hospitalisé,
- Faire le lien avec les relais éventuels à la sortie et le suivi de votre enfant : PMI, RDV P'tit Mip, ...





► **L'ÉQUIPE ET SES INTERVENANTS :**

- Mme Claire PIÉRON,
Cadre Sage-Femme du Pôle Mère-Enfant
- **L'équipe médicale :**
 - Dr Thierry LÉCINE, Chef de service
 - Dr Nathalie LERET
 - Dr Hélène LENEVEU-RIVIÈRE
 - Un interne de pédiatrie
- **L'équipe paramédicale :**
 - Mme Élodie ZARAGOZA-BOLZINGER,
Cadre de Santé Pédiatrie / Néonatalogie
 - Au quotidien, des puéricultrices s'occupent de votre enfant : une de 6h30 à 14h00, une de 13h à 21h et une autre de 20h45 à 6h45,
 - Des auxiliaires de puériculture travaillent en pédiatrie et peuvent également intervenir en néonatalogie,
 - Des agents de services hospitaliers.
- **Autres intervenants :**
 - Secrétaires médicales :
Mmes Caroline RIVIÈRE et Marie COUTURE
 - Psychologues :
Mmes Marie-Claire LUCIANI et Brigitte ARQUÉ
 - IDE psy, pédopsychiatre
 - Assistante sociale
 - Professionnels du réseau P'tit MIP
 - Puéricultrice de PMI

DE VOTRE BÉBÉ EN NÉONATOLOGIE

Votre enfant a besoin d'une surveillance spécifique et de soins adaptés au sein d'une chambre de néonatalogie.

► LA SURVEILLANCE :

Nous devons surveiller son rythme cardiaque et respiratoire grâce à un « scope » : 3 électrodes sont collées sur son thorax ainsi qu'un saturomètre situé au niveau d'un de ses pieds ou d'une de ses mains permettant de vérifier son taux d'oxygène dans le sang.

Votre bébé est installé nu dans un incubateur ou sur une table chauffante pour l'aider à garder une bonne température.



► LES SOINS :

Le personnel soignant peut réaliser des soins spécifiques mais en aucun cas vous remplacer. Votre bébé reconnaît déjà votre voix et votre odeur, ce qui le réconforte.

Tout au long du séjour, nous vous proposons de participer aux soins de puériculture de votre bébé : change, alimentation, bain...

Nous serons attentifs au rythme de votre enfant pour adapter les soins en fonction de son terme, de ses capacités et de ses besoins.

Nous limiterons également les stimuli extérieurs comme la lumière et le bruit, qui peuvent s'avérer être des sources de stress.

Nous favoriserons votre présence auprès de votre bébé pour vous accompagner dans les soins.

Afin que votre enfant ait votre odeur, nous pourrions également mettre auprès de lui un habit à vous ou son doudou.

► L'ALIMENTATION :

L'équipe accompagne votre bébé dans l'apprentissage de l'alimentation en respectant son rythme et votre projet d'allaitement maternel ou artificiel.

Pour certaines raisons (fatigue, mauvaise digestion, prématurité, ...) il est encore difficile pour votre bébé de téter de façon autonome. C'est pourquoi nous lui mettons une sonde nasogastrique allant de sa bouche ou de son nez à son estomac.

Cela lui permettra de lui apporter la quantité de lait (le vôtre ou du lait artificiel) dont il a besoin en attendant qu'il acquière une succion / déglutition efficace.

L'observation des signes d'éveil de votre enfant permettra l'apprentissage des tétées ou un échange avec vous.





► LE PEAU À PEAU :

Il vous est proposé dès que l'état de santé de bébé le permet.

Votre enfant est confortablement installé, nu, contre votre poitrine. Tout contre vous, bébé retrouve les repères qu'il avait pendant la grossesse : chaleur, odeur, bruit de votre cœur, de votre voix, ...

Cela le rassure et surtout augmente son bien-être. Vous l'aidez ainsi à maintenir sa température et à mieux respirer. Il n'y a pas de limite dans le temps pour garder bébé en peau à peau : cela lui est toujours bénéfique.

En outre, cette proximité permet les échanges entre les parents et le bébé et favorise l'attachement. Si vous avez choisi d'allaiter, avoir bébé contre vous facilite la mise en route de la montée de lait.

N'hésitez pas à solliciter l'équipe pour prendre bébé en peau à peau !

► LA PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR :

Elle se fait par différents moyens :

- L'utilisation de la tétine pour le confort, la réassurance lors des soins invasifs et l'apprentissage de la succion,
- L'utilisation d'une solution sucrée accompagnée d'une Sucction Non Nutritive pour la libération d'endorphines,
- L'utilisation des médicaments antalgiques par perfusion ou par la bouche,
- L'utilisation d'une crème anesthésiante peut aussi être appliquée sur la peau avant un geste douloureux.



► LES VISITES :

Pour les parents, le service est ouvert 24h/24.

La fratrie est autorisée à rendre visite au nouveau-né, sans limite d'âge mais après autorisation du pédiatre.

Pour protéger votre bébé, les visites sont régulées. Elles peuvent concerner des membres de la famille ou des personnes proches après avis du pédiatre (maximum 2 personnes dans la chambre en votre présence).

Au vue de la fragilité de votre enfant, les visiteurs devront respecter les mêmes mesures d'hygiène.

Les autres membres de la famille et les amis ne pourront être accueillis dans le service de Néonatalogie. Ils pourront voir le bébé si vous le souhaitez derrière la vitre de sa chambre.

► LES RÈGLES D'HYGIÈNE À RESPECTER AUPRÈS DE VOTRE ENFANT :

Les nouveau-nés et prématurés ont peu de résistances face aux infections.

C'est pourquoi, certaines règles d'hygiène sont indispensables pour les personnes qui entrent en contact avec eux.

A votre arrivée dans le service, nous vous demandons de :

- Déposer vos affaires, au porte-manteau correspondant au prénom de votre enfant,
- Mettre une surblouse (si vous venez de l'extérieur),
- Vous laver les mains et de vous les désinfecter régulièrement avec une solution hydro-alcoolique,
- Mettre un masque,
- Limiter au maximum, l'usage et la manipulation de votre téléphone portable lorsque vous êtes auprès de votre enfant et le désinfecter quotidiennement.

► L'HÉBERGEMENT PARENTAL :

La durée d'hospitalisation de votre enfant va dépendre de son degré de prématurité, de son état de santé, de son autonomie alimentaire et de sa capacité à réguler seul sa température.

Tant que la maman est hospitalisée en maternité, l'équipe de la maternité passera la voir pour ses soins, les traitements, les repas, ...

Ensuite, vous aurez la possibilité de rester en hébergement dans la même chambre ou de prendre une chambre à la maison des parents dans la continuité de votre hospitalisation ou à distance de la sortie.

Cela favorise le lien parents-enfant, participe au bien-être de votre bébé et vous permet de participer activement aux soins en vue d'un retour à domicile.

Tarifs :

- Nuitée de l'hébergement en chambre mère-enfant et à la maison des parents : (à partir du 01/02/2021) : 14,86 € la nuit (pe-

tit-déjeuner inclus).

- Possibilité de commander des plateaux repas de l'hôpital durant votre hébergement à la maternité à 9,25 € le repas.

Les prix peuvent être évolutifs dans le temps.

La maison des parents dispose d'une cuisine et d'un salon **partagés** ?. La présence d'un salon des parents est également disponible dans le service de maternité afin de vous détendre, et de prendre vos repas (micro-ondes).



LA SORTIE

DE VOTRE BÉBÉ

► LE RETOUR À LA MAISON :

Le moment tant attendu de rentrer à la maison est proche.

- Votre bébé prend du poids régulièrement,
- Il est autonome pour manger,
- Son état de santé ne nécessite plus de surveillance particulière.

Si vous êtes rentrés chez vous, nous vous demandons de venir minimum 48h en chambre mère/enfant avant la sortie, afin de vivre au rythme de votre bébé et ainsi vous permettre une sortie plus sereine en pleine autonomie.

Les ordonnances, le carnet de santé et les conseils vous seront donnés juste avant la sortie de votre enfant.

Nous vous aiguillerons dans la prise de rendez-vous si besoin au sein des Centres Hospitaliers de la région.

Suivant le terme de naissance de votre enfant, une prise en charge spécifique des prématurés vous sera proposée dans le réseau de la région P'tit Mip.

Nous informerons la PMI de la sortie de votre enfant pour qu'elle vous accompagne dans votre retour à domicile.

► APRÈS SA SORTIE :

Si vous rencontrez des problèmes particuliers, vous pouvez toujours appeler dans le service, contacter la puéricultrice de la PMI ou le médecin traitant de votre enfant.

Charte de l'enfant hospitalisé

Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants - UNESCO

1 L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation externe ou en hôpital de jour.

2 Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3 On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou une perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4 Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

6 Les enfants ne doivent pas être admis dans des services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

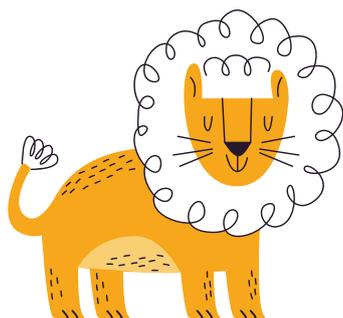
5 On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au minimum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

8 L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

7 L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

9 L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant

10 L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



Retrouvez ce livret d'accueil dans sa version numérique en scannant le QR CODE ci-dessous. Il vous mènera sur la page Pédiatrie / Néonatalogie / Allergologie du site du CH de Cahors.



Joindre le service

De jour comme de nuit,
vous pourrez prendre des nouvelles
de votre enfant au **05 65 20 54 74**
ou au **07 85 68 11 37**